

LIVRET DE L'ETUDIANT

MASTERS 2025/26

**Bâtiment en cours de rénovation
de septembre 2025 à septembre 2027**

Enseignements délocalisés sur les sites
Rotonde, Jaude, IADT, Carnot, Lettres

Services Administratifs

Délocalisés en Faculté de Lettres
2ème étage - Bureaux 211 à 218
29 boulevard Gergovia
63000 CLERMONT-FERRAND



41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63000 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / <https://droit.uca.fr>

SOMMAIRE

Le mot du Doyen	Page 2
Direction et administration	Page 3
Sites utiles	Page 4
Calendrier universitaire	Page 5
L'anglais	Page 6
Le module de droit américain	Page 7
Maquettes / Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C)	Page 9
Stages et alternance	Page 11
Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances	Page 11
Règles spécifiques à l'Ecole de Droit	Page 11
Période de césure	Page 14
Régime Spécial d'Etudes (RSE)	Page 17
Cellule écoute et accompagnement sur le harcèlement sexuel à l'UCA	Page 19
Service Universitaire Handicap	Page 19
Service de Santé Universitaire	Page 20
Cellule de veille	Page 20
Prévention et sanction du plagiat	Page 21
Maquettes des formations	Page 23



LE MOT DU DOYEN

Chères Étudiantes, Chers Étudiants,

RÉUSSIR EN S'ÉPANOUISSANT.

Tel est l'objectif que vous êtes légitimement en droit d'atteindre en vous inscrivant à l'École de Droit de l'UCA. Mais qu'est-ce vraiment réussir en droit ? Passer avec succès chaque semestre ses examens ? Sans doute. Mais il ne faut pas s'arrêter à cette vision par trop limitée et scolaire de la réussite. Car au-delà de la réussite, il y a nécessité pour chacune et chacun d'entre vous de s'épanouir.



Réussir à l'École de Droit, c'est avant tout acquérir une expérience et une maturité qui vous permettront, au fil du temps, de passer du statut d'étudiant à celui de véritable juriste. Au-delà de la simple acquisition de connaissances, condition nécessaire mais pas suffisante, il s'agira d'apprendre à maîtriser le raisonnement juridique, d'acquérir une solide capacité de réflexion et d'analyse, et enfin de faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité. Autant de qualités qui vous permettront de vous forger un profil de (très) bon juriste, lequel vous ouvrira les portes de votre avenir professionnel.

L'École de Droit, ses plus de 80 enseignants-chercheurs, dont nombre font autorité dans leur domaine tant sur le plan national qu'international, ainsi que son personnel administratif seront entièrement mobilisés afin de vous accompagner tout au long de cet apprentissage et être à vos côtés. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'Université est l'école de la vie et donc de l'autonomie. Vous devez être actrice et acteur de votre formation et par-delà de votre propre réussite. Vous trouverez à l'École de Droit un contexte favorable, avec une structure à taille humaine, des promotions de masters limitées en capacité, et ce afin de favoriser un encadrement de qualité et un esprit de promotion. Vous trouverez aussi de multiples associations que vous serez invités à rejoindre et qui vous permettront de vous impliquer dans des projets (éloquence, procès fictif, MUN) aussi enrichissants que valorisants. Autant de conditions favorables à votre épanouissement tant personnel que professionnel, lequel est le meilleur passeport pour la réussite.

L'École de Droit est aussi une terre d'opportunités. Opportunité d'avoir une expérience à l'international grâce aux nombreux accords avec nos universités partenaires étrangères. Opportunité de compléter votre formation grâce à des stages en entreprise, dans des cabinets d'avocats ou dans des études de notaires, etc ... Opportunité enfin de vous initier à la recherche en droit à travers les liens avec le Centre de Recherche Michel de L'Hospital. Ces opportunités, il vous appartiendra de les saisir, en faisant preuve d'audace et d'ambition.

Le succès de nos anciens étudiants, dont beaucoup sont devenus magistrats, avocats, juristes d'entreprise ou encore hauts fonctionnaires est notre meilleure carte de visite. Il démontre surtout que l'objectif de réussite n'est pas une chimère et qu'il est à portée de main. De votre main. À vous de le saisir. Nous serons là pour vous y aider !

Que le Droit soit avec vous !

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-François RIFFARD".

Professeur Jean-François RIFFARD
Doyen de l'Ecole de Droit

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Equipe de direction

- ❖ **Jean-François RIFFARD**, Doyen
- ❖ **Evan RASCHEL**, Vice-Doyen, Directeur du Centre Michel de l'Hospital
- ❖ **Jennifer MARCHAND**, Vice-Doyen, Directrice des Etudes, Responsable du numérique
- ❖ **François CAFARELLI**, Vice-Doyen, Responsable de la Licence mention Droit
- ❖ **Mélanie ALBARET**, Responsable de la Licence mention AES
- ❖ **Marie-Elisabeth BAUDOIN**, Vice-Doyen, Responsable des Relations Internationales
- ❖ **Gwennhaël FRANCOIS**, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires
- ❖ **Claire MARLIAC**, Directrice de l'Institut Régional de Préparation à l'Administration Générale
- ❖ **Ludovic BENEZECH**, Référent pédagogique des PASS / LAS Droit

Direction administrative de l'Ecole de Droit

Direction des services administratifs

Hassen BAHLOUL 04 73 17 76 06
responsable-administratif.droit@uca.fr

Assistante de direction

Anaïs AMARAL 04 73 17 76 03
secretariat.direction.droit@uca.fr

Responsable financière

Stéphanie VALLET 04 73 17 75 70
finances.droit@uca.fr

Pôle Scolarité

Responsable

Amélia TAVARES 04 73 17 76 60
responsable-scolarite.droit@uca.fr

Capacité en Droit	Manon GEREMY	04 73 17 76 23	
Licence Professionnelle	Manon GEREMY	04 73 17 76 23	
Masters	Véronique BERTRAND	04 73 17 76 67	scola.droit@uca.fr
	Julie SELLOUM	04 73 17 76 12	
	Jade PAILLOUX	04 73 17 76 64	
	Manon GEREMY	04 73 17 76 23	
	Viviana OLMI	04 73 17 76 40	scola.irpag.droit@uca.fr
IRPAG	Viviana OLMI	04 73 17 76 40	scola.irpag.droit@uca.fr
IEJ	Véronique BERTRAND	04 73 17 76 67	scola.iej.droit@uca.fr
Diplômes Universitaires	Jade PAILLOUX	04 73 17 76 64	du.droit@uca.fr

Gestion des emplois du temps et des salles

Mylène ROCHE (Masters) 04 73 17 76 63
Viviana OLMI (autres formations) 04 73 17 76 40
gestion-salles.droit@uca.fr

Pôle Relations Extérieures

Responsable

Marion L'HOTE
marion.l_hote@uca.fr

04 73 17 76 57

Formation Continue

Cédric QUICHON
fc.droit@uca.fr

04 73 17 76 54

Alternance (Apprentissage, Professionnalisation)

Alicia THOURIN-CHASSAING

04 73 17 75 64

alternance.droit@uca.fr

Stages

stages.droit@uca.fr

Relations Internationales

Will GARDINER
ri.droit@uca.fr

04 73 17 76 58

Communication

Perrine FIOL

04 73 17 76 56

communication.droit@uca.fr

SITES UTILES

Université Clermont Auvergne : <https://www.uca.fr/>

La Fabrique (service universitaire d'information et d'orientation) : <https://lafabrique.uca.fr/>

École de Droit : <https://droit.uca.fr/>

Centre Michel de l'Hospital : <https://cmh.uca.fr/>

Environnement Numérique de Travail (cours, mails, résultats) : <https://ent.uca.fr/core/connexion/>

Bibliothèque Clermont Université : <https://bu.uca.fr/>

UNJF (Université Numérique Juridique Francophone) : <https://cours.unjf.fr/>

Portail universitaire du droit : <https://univ-droit.fr/>

SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) : <https://sport.uca.fr/>

Tout étudiant inscrit a accès aux activités du SUAPS avec une participation minime aux frais

SUC (Service Université Culture) : <https://culture.uca.fr/>

Accès à la vie culturelle : musique, théâtre, danse, cinéma...

SSU (Service de Santé Université) : <https://sante.uca.fr/>

Services médicaux, de prévention, infirmier, aide psychologique, dentisterie préventive

CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) : <https://www.crous-clermont.fr/>

Favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne : logement, restauration, finances, social et culture

SUH (Service Université Handicap) : <https://handicap.uca.fr/>

Accompagnement des étudiants en situation de handicap moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante ou même temporaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

SEMESTRE 1

Réunion de rentrée	Vendredi 29 août 2025
Début des enseignements	Lundi 1er septembre 2025
Vacances d'automne	Du samedi 25 octobre 2025 après les enseignements au lundi 3 novembre 2025 au matin
Fin des enseignements	Samedi 22 novembre 2025
Examens semestre 1	Du lundi 1er au samedi 13 décembre 2025 inclus
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 au matin

SEMESTRE 2

Début des enseignements	Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Du samedi 14 février 2026 après les enseignements au lundi 23 février 2026 au matin
Fin des enseignements	Samedi 4 avril 2026
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril 2026 après les examens au lundi 20 avril 2026 au matin
Examens semestre 2	Du lundi 20 au jeudi 30 avril 2026 inclus
Examens seconde chance Masters 1 et Capacité	Du lundi 15 au samedi 20 juin 2026 inclus
Examens seconde chance Masters 2	Du lundi 5 au vendredi 9 octobre 2026



L'ANGLAIS

L'École de Droit et l'Université Clermont Auvergne offrent à leurs étudiant(e)s une très grande variété de formations en anglais. Celles-ci se déclinent selon le niveau d'études juridiques de l'étudiant(e) et selon son objectif (maintenir ou améliorer un niveau préexistant, obtenir une certification, faire du droit américain en anglais ...).

Plusieurs possibilités sont ouvertes aux étudiant(e)s.

Pratiquer l'anglais

La maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire pour obtenir le grade de master (depuis 2002). L'attribution de crédits européens aux enseignements d'anglais est obligatoire depuis la rentrée 2014. Dans ce cadre réglementaire, l'École de Droit a instauré des enseignements d'anglais (ou en anglais) dans tous les Masters 1 et 2.

En **Master 1**, les enseignements ont lieu au second semestre (1h30 par semaine), par groupe de niveau (estimé selon la grille de compétences en langues du Conseil de l'Europe). Une évaluation du niveau des étudiant(e)s est organisée au cours du premier semestre.

En **Master 2**, les enseignements ont généralement lieu au premier semestre (1h30 par semaine). Les étudiant(e)s sont regroupé(e)s par parcours de Master, les thèmes étudiés sont en lien avec cette spécialité.

Cas particulier : aucun enseignement d'anglais n'est prévu dans le Master 2 Carrières internationales (il existe dans ce Master des cours de droit et de science politique dispensés en langue anglaise).

L'évaluation des enseignements d'anglais (en Master 1 et en Master 2) se déroule en contrôle continu. **L'assiduité est obligatoire.**



Obtenir une certification (CLES - TOEIC)

- **Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)**

L'Université Clermont Auvergne permet aux étudiant(e)s de compléter leur diplôme par une certification reconnue qui atteste de leurs compétences (à l'écrit et à l'oral) en langues étrangères. Le CLES est une certification nationale, gratuite pour les étudiant(e)s en formation initiale, européenne, mise en place par les universités et accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Il existe 3 niveaux de certification en anglais à l'Université Clermont Auvergne correspondant aux niveaux B1, B2 et C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. D'autres langues peuvent aussi être certifiées par le CLES.

<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/service-commun-des-langues-vivantes/certifications/cles>

- **Le TOEIC**

Les étudiant(e)s en master ont aussi la possibilité de présenter le TOEIC (*Test of English for International Communication*). Le test, proposé à un tarif unique de 60 euros. La durée de validité du TOEIC est de deux ans. Il est donc conseillé de passer le TOEIC en fin d'études.

<https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/toeic>

Organisation des sessions d'examen : Plusieurs sessions étant proposées par an, les dates sont fixées en coordination avec les responsables de chaque composante pour la passation du test. Pour s'inscrire, les étudiant(e)s sont invité(e)s à prendre rendez-vous dans les locaux du Centre des Langues et du Multimédia (CLM), auprès du Pôle formation continue et certifications.

L'ouverture d'une session ne pourra s'envisager que si 6 candidats au minimum se sont préalablement inscrits, et ce pour tous les examens.

MODULE DE DROIT AMÉRICAIN

Le module de droit américain offert en Master est composé de quatre cours de 24 heures chacun, dispensés durant le Master 1 et le Master 2. Ce module a été spécialement conçu pour les étudiant(e)s spécialisé(e)s aussi bien en droit privé qu'en droit public, intéressé(e)s par l'étude du droit en langue anglaise et par la découverte de la méthode socratique telle que pratiquée dans les Universités de Common Law.

Il s'inscrit dans la continuité du DU de Droit Américain dispensé dans le cadre de la Licence, même s'il peut être suivi par des étudiant(e)s n'étant pas titulaires du DU. Les quatre cours dispensés au cours de la licence (*US Constitutional Law, Torts, Contracts, Criminal Law*) constituent en effet le socle de connaissances de base permettant de suivre dans les meilleures conditions les cours offerts au niveau Master.

Les quatre cours de niveau Master (*Family Law ; The First Amendment ; Business Associations ; Wills, Trusts and Estates*) seront particulièrement utiles pour les étudiant(e)s qui envisagent de poursuivre leurs études dans un pays de Common Law et pour ceux qui souhaitent travailler en anglais ou avec un public anglophone dans leur future vie professionnelle. Avec la mondialisation, la maîtrise de l'anglais

juridique comme des concepts de Common Law est un élément d'attractivité évident pour un futur employeur, qu'il s'agisse d'un cabinet d'avocat international, d'une entreprise ou d'une organisation internationale, car elle témoigne de votre capacité à travailler en anglais ou avec les pays anglo-saxons.

Les étudiant(e)s intéressé(e)s peuvent à leur choix opter pour deux modalités :

MODALITÉ 1 : Suivre le module de Droit américain intégral (soit 5 cours)

1) Family Law (S1 - M1)

Short Description : Family Law focuses on four main topics : marriage, the dissolution of marriage, child custody and non-marital relationships. As more families in France are becoming multi-national, including many from common Law states, it is important to have a grasp of the concepts and legal English concerning things like jurisdiction, alimony, pre-nuptials, equitable distribution and formalities in marriage family Law practitioners.

2) The First Amendment (S2 - M1)

Short Description : This course is a great course for public Law students who want to have a comparison of important US First Amendment issues such as the Establishment clause, Free Exercise clause, and the Freedom of Speech. Some of the sub-issues include public displays of religious items, school prayer, government aid to religious institutions, Religious Freedom Restoration Act, pornography and obscenity, offensive and indecent speech, fighting and racist speech, and time - manner - place restrictions.

3) Business Associations (S1 - M2)

Short Description : Business associations introduces the students to the main types of business structures in the United States, including Sole Proprietorships, Partnerships and Corporations. We will focus on a variety of issues such as starting up, liability, winding up, and duties of directors. This course will be useful to students who are interested in corporate Law or private Law.

4) Wills, Trusts and Estates (S2 - M2)

Short Description : Wills, Trusts and Estates is a course designed to give students an introduction to the protection and distribution of wealth. From probate to trusts, the course will help students understand the primary vehicles for transferring wealth *inter vivos*, at death and what happens when one fails to plan. This class will also cover issues such as protecting wealth and the rights of beneficiaries. This is a great supplemental course for students studying droit notarial.

5) The U.S. Constitution in historical Context (M1 et M2 - S1/S3)

Short Description : The following topics will be studied : U.S. Constitutionalism and Politics ; Origins and Evolution of the American Constitutional System ; “Constitutional Moments”: Reconstruction and the New Deal ; Rise of the Executive Branch ; Politics, War, and the Constitution ; The Constitution in the 21st Century.

MODALITÉ 2 : Suivre à la carte, un cours

Les cours sont dispensés sous forme de séminaires et nécessitent la présence obligatoire de l'étudiant(e). Ils sont évalués en contrôle continu.

Pour toute inscription, contacter la scolarité : scola.droit@uca.fr

MAQUETTES

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

L'École de Droit - Université Clermont Auvergne propose 9 mentions de Masters et 14 parcours. Chaque parcours est structuré en 4 semestres organisés en unités d'enseignement.

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux, de séminaires et de TD. Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par un examen terminal ou par un contrôle continu et régulier.

Direction des Masters

Droit Privé

Master Mention Droit Notarial

Responsable : Aurélia FAUTRÉ-ROBIN

Master Mention Droit Social

Responsables : Gwennhaël FRANCOIS et Christophe MARIANO

Master Mention Droit des Affaires

❖ Parcours *Droit du Financement et du Patrimoine des Entreprises*

Responsable : Yannick BLANDIN

❖ Parcours *Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise GEFIRE*

Responsable : Pablo GUEDON

❖ Parcours *Conformité et Maîtrise des Risques Juridiques et Financiers*

Responsable : Anthony MAYMONT

Master Mention Droit Civil

❖ Parcours *Droit Civil Général*

Responsables : Jean-François RIFFARD et Sophie PRETOT

❖ Parcours *Droit et Culture*

Responsables : Xavier PERROT et Rémi OULION

Master Mention Justice, Procès et Procédures

Responsables : Anne-Blandine CAIRE et Jennifer MARCHAND

Master Mention Droit Pénal et Sciences Criminelles

Responsables : Farah SAFI et Barbara DREVET

Droit Public

Master Administration Economique et Sociale

Responsables : Agnès ROCHE, Marion GABORIAU et Sandrine LAQUIT

- ❖ Parcours Administration du Secteur Social
- ❖ Parcours Administration des Etablissements de Santé
- ❖ Parcours Management et Administration du Secteur Social
- ❖ Parcours Management et Administration des Etablissements de Santé

Master Mention Relations Internationales

Parcours Carrières Internationales

Responsables : Marie-Élisabeth BAUDOIN et Mélanie ALBARET

Master Administration publique

- ❖ Parcours Droit Public Interne (Master 1)

Responsable : Pierre LEVALLOIS

- Option Droit Public Approfondi (Master 2)

Responsable : Anne JACQUEMET-GAUCHE

- Option Droit des Affaires des Collectivités Publiques (Master 2)

Responsable : Sébastien DEFIX

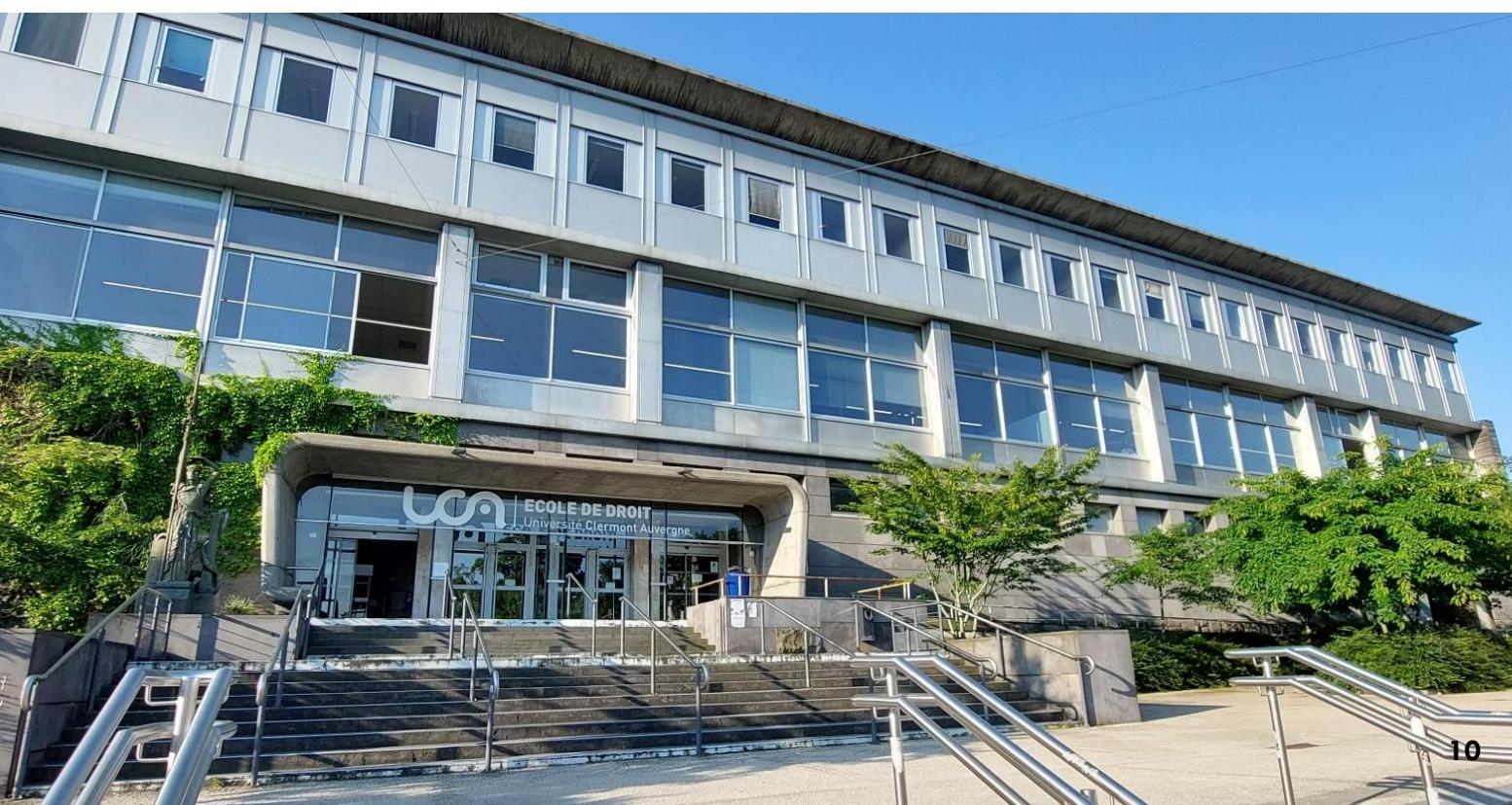
- ❖ Parcours Sécurité Publique

Responsables : Claire MARLIAC et Loïc EYRIGNAC



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



STAGES ET ALTERNANCE

Des réunions sur l'organisation des stages et la procédure de conventionnement seront organisées en cours d'année, principalement au sein des différents masters. De manière identique, le service Alternance se rendra pendant le semestre 2 au sein des formations dont le Master 2 est ouvert à ce dispositif (apprentissage et professionnalisation). Les modalités relatives au rapport de stage ou d'alternance seront à discuter avec les tuteurs enseignants, en lien avec chaque responsable de Masters ; il en est de même pour les mémoires.

Plus d'informations sur les stages et l'alternance sur le site de l'École de Droit :

- <https://droit.uca.fr/entreprises/stages-emplois>
- <https://droit.uca.fr/entreprises/suivre-une-formation-en-alternance>

Contact : stages.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Les règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances ont été adoptées en Conseil de gestion de la composante puis en Commission de la formation et de la vie Universitaire (CFVU).

Elles peuvent être consultées via le lien suivant :

<https://droit.uca.fr/scolarite/modalites-de-controle-des-connaissances-et-des-competences>

A cet égard, l'attention des étudiant(e)s est particulièrement attirée sur le fait que **le redoublement en cas d'échec du Master 1 ou du Master 2 n'est pas de droit**. Il ne peut être autorisé que par le Doyen, sur proposition des membres du jury de délibération après avis du responsable de formation.

REGLES SPECIFIQUES A L'ECOLE DE DROIT

SECONDE CHANCE

- L'étudiant(e) qui a validé son année en évaluation initiale ne peut pas passer les examens de seconde chance ;
- En seconde chance, l'étudiant(e) ne peut pas repasser la ou les matières pour lesquelles il a obtenu la moyenne ;
- L'étudiant(e) qui n'a pas obtenu la moyenne à une matière peut la repasser sauf si cette matière figure dans une Unité d'Enseignement (UE) validée ou dans un semestre obtenu.

Master 1

Les modalités de seconde chance sont organisées comme suit :

1°) – Epreuves écrites

Les épreuves écrites en première chance peuvent donner lieu en seconde chance à des épreuves orales, écrites ou un rapport écrit (se reporter aux documents de Modalités de Contrôle des Connaissances).

2°) – Epreuves orales

Les épreuves orales en première chance donnent lieu en seconde chance à une épreuve orale. Les modalités de cet oral (avec ou sans préparation) seront précisées à l'étudiant(e) dans sa convocation.

3°) Contrôle continu / Anglais

Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en évaluation initiale donnent lieu en seconde chance à la remise d'un dossier dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. Pour l'anglais, la seconde chance est organisée sous forme d'un oral.

4°) – Rapport de stage / Mémoire

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire, inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant(e), et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances et des compétences le prévoit pour le diplôme concerné.

Master 2

Les modalités de seconde chance sont organisées comme suit :

Master	Examen
<ul style="list-style-type: none">- Droit Social- Droit du Financement et du Patrimoine des Entreprises- Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise GEFIRE- Droit Civil Général- Droit et Culture- Justice, Procès et Procédures- Droit Pénal et Sciences Criminelles- Administration Economique et Sociale (les 4 parcours)- Droit Public Interne (les 2 options)- Sécurité Publique	<p>Oral transversal portant sur les matières non validées</p> <p><i>Les modalités de cet oral (avec ou sans préparation) seront précisées à l'étudiant dans sa convocation</i></p>
<ul style="list-style-type: none">- Conformité et Maitrise des Risques Juridiques et Financiers- Carrières Internationales (pour les 2 options)	Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées
<ul style="list-style-type: none">- Droit Notarial	<p>Semestre 3</p> <p>UE 3A : Ecrit 1H UE3D : Mémoire UE 3B : Ecrit 1H UE3E : Mémoire UE 3C : Ecrit 1H UE3F : Oral</p> <p>Semestre 4</p> <p>Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapports de stage, mémoire, soutenance)</p>

Stage / Mémoire

En cas de note inférieure à la moyenne sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant(e), et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances et des compétences le prévoit pour le diplôme concerné.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA SALLE D'EXAMEN APRES LE DEBUT DE L'EPREUVE

Le délai durant lequel un(e) étudiant(e) en retard sera tout de même accepté(e) dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.

Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures ;
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ AUX ENSEIGNEMENTS DE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.

Pour les étudiant(e)s, les alternant(e)s ou les stagiaires de formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.

CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS

Délibération CFVU 2024-05-28-10 du 28 mai 2024

Les personnes menstruées disposeront d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une **déclaration sur l'honneur** devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée **s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE)** pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

Sont concernées par cette mesure les personnes menstruées inscrites **à titre principal** dans un diplôme national en formation initiale hors apprentissage ; ne sont pas concernées les personnes inscrites en formation continue et alternance ou autre double inscription.

CRÉDIT JOURS PSHE (POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

Délibération CFVU 2025-06-10-03 du 13 juin 2025

Ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage.

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance.

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, **plafonnée à 10 jours par année universitaire**. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit **prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)**. Le dispositif est **activé sur avis médical du SUH**.

NOMBRE D'ABSENCES TOLÉRÉES EN ÉPREUVE DE CONTRÔLE CONTINU

En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant(e) sera considéré(e) comme défaillant(e).

En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée.

En cas d'absence à l'épreuve de substitution, l'étudiant(e) sera déclaré(e) défaillant(e).

CONSULTATION DES COPIES

La consultation de copies est organisée par le service de la scolarité. Celle-ci ne peut se faire qu'en présence d'un enseignant.

REDOUBLLEMENT

Le redoublement en Master 1 et en Master 2 n'est pas de droit.

Une autorisation de redoubler peut être à titre exceptionnel délivrée par le jury de délibération au vu notamment des éléments qui auront été portés à sa connaissance préalablement par l'étudiant(e) (santé, empêchement, etc ...) et de son dossier de scolarité.

En cas d'autorisation de redoublement, un contrat pédagogique sera établi entre l'étudiant(e) autorisé(e) à redoubler et la Direction des Etudes de l'Ecole de Droit.

Un contrat pédagogique sera établi afin de porter à la connaissance de l'étudiant(e) les UE et les ECTS correspondants définitivement capitalisés. En de redoublement, seul le report d'UE est pris en compte sur la même offre de formation.

Une UE validée est définitivement conservée. Une UE non validée doit être repassée en entier.

PERIODE DE CESURE

Le Décret n° **2018-372 du 18 mai 2018** (codifié dans les articles D611-23 à D611-20 du Code de l'Education) précise les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle ou professionnelle dite de "période de césure" pour les étudiants(e)s inscrit(e)s dans un établissement d'enseignement supérieur.

Règles générales

Eléments de cadrage

- La période de césure doit rester facultative dans un cursus ;
- Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard **avant** le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études ;
- Sa durée est au minimum d'un semestre universitaire et au maximum d'une année universitaire ;
- La période de césure peut être effectuée en France ou à l'étranger ;
- Les doctorant(e)s peuvent en bénéficier ;
- Tout projet de césure est soumis à l'acceptation du Président de l'université d'origine ;
- L'UCA n'établira des conventions de stages que pour les étudiant(e)s demandant une césure d'un semestre et à condition qu'un enseignant accepte d'assurer le suivi du stagiaire. Ce stage, réalisé pendant la césure, ne pourra se substituer à celui prévu dans une formation.

L'étudiant(e) peut, notamment, réaliser pendant sa période de césure :

- Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant(e) est inscrit(e) ;
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger, notamment sous forme de stage conformément au décret n°2021-1154 du 3 septembre 2021 ;
- Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

D'autres projets pourront être étudiés par la Commission statuant sur les demandes de césure.

Projet de création d'activité

La période de césure doit s'inscrire dans le dispositif de l'étudiant-entrepreneur et le diplôme d'étudiant-entrepreneur porté par le Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) du site universitaire.

Période de césure à l'étranger

La législation du pays d'accueil s'applique dans les relations entre l'étudiant(e) et l'organisme d'accueil.

Période de césure en service civique

L'activité de l'étudiant(e) est valorisée suivant le code de l'éducation (articles D. 611-7 à D. 611-9).

Relations entre l'étudiant(e) et l'université pendant la période de césure

Lorsque le président donne son accord à la demande de césure, compte tenu de la qualité et de la cohérence du projet présenté par l'étudiant(e), il signe avec ce(tte) dernier(e) **une convention** qui comporte les mentions **obligatoires** suivantes :

- Les **modalités de la réintégration** de l'étudiant(e) dans la formation dans laquelle il/elle est inscrit(e) pour effectuer le semestre ou l'année suivant ceux qu'il/elle a validés avant la suspension de sa formation. Cette garantie est valable, quelles que soient les modalités d'accès à la formation ;
- **Le dispositif d'accompagnement pédagogique** ;
- **Les modalités de validation de la période de césure**.

L'étudiant(e) est inscrit(e) à l'Université. Il/elle **acquitte des droits de scolarité au taux réduit ainsi que la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)**. Une carte d'étudiant lui est délivrée.

Modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'UCA

Un guide pratique à destination des étudiant(e)s précisera l'ensemble des conditions nécessaires pour effectuer une période de césure.

Modalités d'acceptation de la période de césure

La césure doit entrer dans le cadre du projet d'études et/ou du projet professionnel et/ou du projet personnel de l'étudiant(e).

Dossier de demande de césure

Le dossier de demande devra être visé (avec avis) par le responsable de formation ainsi que par le

Directeur de la composante, avant d'être transmis à la Direction de la Formation, Pôle Pilotage de la Formation.

Composition de la Commission qui étudie la demande de césure

- Vice-président (VP) Formations ou son représentant
- VP Etudiant
- Directeur de la formation ou son représentant
- Directeur de la vie étudiante ou son représentant
- Un élu enseignant de la CFVU
- Responsable du bureau de la scolarité centrale
- Deux élus étudiants de la CFVU
- Responsable de la ou des formation(s) concernée(s) ou son (ses) représentant(s)
- VP Relations Internationales et référent RI de la composante, si césure à l'étranger

Le refus éventuel doit être motivé.

Un recours peut être adressé au Président de l'Université. Une commission étudie alors le recours.

Composition de la Commission qui étudie les recours

- VP Formations
- VP Etudiant
- Directeur de la formation
- 5 élus de la CFVU (dont au moins 2 étudiants)

Modalités de validation de la période de césure

Accompagnement de l'étudiant(e) et organisation de l'encadrement pédagogique

L'UCA accompagne l'étudiant(e) dans la préparation de sa période de césure et dans l'établissement de son bilan :

- L'étudiant(e) est accompagné(e) pendant toute sa période de césure par un enseignant référent, issu de l'équipe pédagogique. Cet enseignant met en place avec l'étudiant(e) un échange minimum par mois sous forme de courriel.
- A la fin de la période de césure, l'étudiant(e) rédige un résumé de ses activités. Il/elle peut être accompagné(e) dans l'identification des compétences acquises. L'enseignant référent, l'étudiant(e) et le BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) font le point sur la période de césure et valident en commun le document qui figurera dans le supplément au diplôme délivré à l'étudiant(e) en même temps que son diplôme.

Valorisation de la période de césure

- Inscription dans le supplément au diplôme
- L'étudiant(e) pourra demander, à son retour, la validation d'éléments constitutifs d'une Unité d'Enseignement, de certains enseignements ou stages relevant de son cursus. Les activités conduites ou les connaissances et aptitudes acquises lors de la période de césure pourront être reconnues. Dans ce cas, un rapport et une soutenance pourront être demandés.

Cette demande de validation devra être faite dans les deux mois qui suivent le début de l'année universitaire auprès du responsable de formation et signée par le Directeur de la composante porteuse du diplôme.

Doctorants

Une procédure spécifique aux doctorant(e)s est mise en place par le Collège des écoles doctorales.

RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDE (RSE)

Le régime spécial d'études (RSE) permet à un(e) étudiant(e) ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier de modalités pédagogiques spécifiques portant, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, la durée du cursus d'études.

Bénéficiaires potentiels	Conditions
Les étudiant(e)s salarié(e)s	Sur justificatif Activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum (hors dimanche) ou contrat signé par une agence d'intérim
Nouvelles formes de travail sans contrat (Ubérisation, auto-entrepreneur ...) avec rémunération à la tâche ou à la mission	Sur justificatif Déclaration sur l'honneur avec précision de la plateforme pour laquelle les missions sont exercées, les créneaux horaires, les contraintes ...
Les étudiant(e)s inscrits en double cursus	Le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde
Les étudiant(e)s chargés de famille	Sur justificatif
Les étudiantes enceintes	Certificat médical
Les étudiant(e)s en situation de longue maladie	Certificat médical du SSU
Les étudiant(e)s entrepreneurs	Sur justificatif
Les étudiant(e)s à besoins éducatifs particuliers	Contrat pédagogique de réussite
Les étudiant(e)s en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale	Sur justificatif Certificat du Service Université Handicap (SUH)
Les étudiant(e)s bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE : - sportifs de bon et de haut niveau - étudiant(e)s artistes - étudiant(e)s accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ou un volontariat militaire - étudiant(e)s réalisant une mission dans le cadre du service civique - étudiant(e)s sapeur-pompier volontaire - étudiant(e)s responsables associatifs - étudiant(e)s élu(e)s	Sur justificatif Décision de l'Université
Autres cas spécifiques demandant une validation du Directeur de la composante	Sur justificatif Décision du Directeur de la composante

Le fonctionnement du RSE

L'organisation du RSE doit être prévue dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences des formations de l'année universitaire en cours.

Seuls sont concerné(e)s les étudiant(e)s en Formation Initiale et en Reprise d'Etudes.

Quels sont les aménagements possibles, dans le cadre d'un RSE ?

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant(e) ;
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne ...) ;
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu ...).

Cas d'exclusion

- Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ;
- Concernant les formations pour lesquelles une obligation d'assiduité est prévue dans la législation, le RSE est limité au cadre réglementaire.

Comment demander la mise en place d'un RSE ?

L'étudiant(e) devra faire une demande justifiée, remplir un formulaire et les déposer, **avec les pièces justificatives**, auprès du service de scolarité (scola.droit@uca.fr), au maximum deux semaines après :

- le début des enseignements du semestre concerné
- la signature du contrat de travail

Au-delà de ce délai, l'étudiant(e) pourra se voir opposer un refus.

Concernant les étudiantes enceintes, les étudiant(e)s chargé(e)s de famille, ou en incapacité temporaire partielle ou totale, la demande devra être effectuée le plus rapidement possible.

Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Ces aménagements seront proposés à l'Unité d'Enseignement (UE) et éventuellement à l'élément pédagogique constitutif (EC) lorsque cela est possible.

Le contrat pédagogique sera signé par le responsable de formation de l'année d'études concernée et par l'étudiant(e).



CELLULE ÉCOUTE ET ACCOMPAGNEMENT SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL A L'UCA

Dans le but de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le comité égalité et lutte contre les discriminations de l'Université Clermont Auvergne a mis en place **ALEX**, la cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations.

La cellule ALEX est le dispositif à saisir si vous avez été victime ou témoin de violences sexistes, sexuelles ou discriminatoires au sein de l'Université Clermont Auvergne et du CROUS.

Mise en place par la Mission égalité et lutte contre les discriminations, elle a pour mission d'écouter, orienter et accompagner les membres de la communauté universitaire victimes de violences sexistes, sexuelles et discriminatoires. Elle peut également signaler un cas afin de protéger les droits de l'ensemble des membres universitaires.

Vous pensez être victime ou témoin d'un acte de violence sexiste, sexuelle ou discriminatoire ?

A l'écoute des étudiant(e)s ou des personnels exerçant à l'université ou au CROUS, la cellule ALEX est joignable :

- du lundi au vendredi de 9h à 17h au 07 88 91 82 86
- par mail : cellule-vssdiscriminations@uca.fr
- Site internet : <https://www.uca.fr/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations-2>

SERVICE UNIVERSITÉ HANDICAP

Si vous êtes atteint d'un handicap temporaire ou définitif, d'ordre moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante, que vous soyez étudiant(e) en présentiel ou à distance, le **Service Université Handicap (SUH)** peut vous accompagner pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de votre parcours universitaire. Il intervient pour la mise en place des aménagements de compensation nécessaires pour vos études et vos examens.

Le SUH vous reçoit dans ses locaux accessibles :

Maison de la Vie Etudiante - Campus des Cézeaux

04 73 40 55 07

suh@uca.fr

<https://handicap.uca.fr/>



SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE

Le Service de Santé Universitaire (SSU) accueille tous les étudiant(e)s et offre :

- Un accès aux soins (soins et suivis infirmiers), des consultations médicales (médecine générale, gynécologie, maïeutique, neuropsychologie, sport...) ;
- Une aide et un soutien psychologique (Bureau d'aide psychologique universitaire) ;
- Un accès aux droits et une aide psychosociale (assistants sociaux) ;
- De la prévention (bilans, dépistage IST et hépatites, vaccinations) ;
- De la prévention collective (avec les Etudiants Relais Santé) ;
- Un aménagement des études et des examens pour les étudiant(e)s en situation de handicap en relation avec le SUH.

25 rue Etienne Dolet

04 73 34 97 20

ssu@uca.fr

<https://sante.uca.fr/>

Le SUH travaille en collaboration avec le SSU, les scolarités, les enseignants et les relais de proximité handicap afin que les étudiantes et étudiants bénéficient d'une prise en charge optimale.



CELLULE DE VEILLE

La cellule de veille intervient pour tout usager de l'École de Droit (étudiant(e), enseignant(e), personnel administratif) qui en fait la demande. Elle peut être sollicitée pour toute difficulté qui affecte l'usager dans ses conditions d'études ou de travail à l'École de Droit.

Saisie par mail (veille.droit@uca.fr) par la personne concernée ou un tiers, la cellule accueille réception puis écoute, oriente et accompagne, en confidentialité et dans un délai raisonnable, la personne concernée. Elle peut orienter vers des professionnels spécialisés et opérer un signalement auprès des autorités compétentes.

La cellule de veille n'est pas une instance disciplinaire : elle informe et conseille la personne dans ses démarches personnelles sans pouvoir porter plainte contre l'auteur présumé de faits pouvant donner lieu à poursuites.

Les membres de la cellule s'engagent à respecter la confidentialité concernant les informations portées à leur connaissance et à ne pas transmettre d'informations sensibles - notamment l'identité de la personne concernée - à des personnes extérieures à la cellule, sauf avec le consentement de l'intéressé(e). Ils s'engagent également à observer objectivité et neutralité bienveillante dans le traitement des situations individuelles.

PREVENTION ET SANCTION DU PLAGIAT

- ATTENTION -

Le plagiat est interdit et sanctionné !

Le plagiat constitue une grave violation de l'éthique universitaire :

- Il conduit à tromper le correcteur en lui faisant croire qu'il s'agit d'un travail personnel ;
- Il détourne les buts de la pédagogie universitaire qui consiste à apprendre à travailler, réfléchir et écrire par soi-même ;
- Il constitue un acte de fraude susceptible de poursuite et de sanction.

Définition du plagiat

Le plagiat consiste en une appropriation du travail de quelqu'un d'autre, en reproduisant sans mentionner la provenance ou la paternité ou sans utiliser les guillemets, tout ou partie d'un texte, d'une image, de données ou d'une idée originale d'un tiers.

Exemples de situations de plagiat (extrait de : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>)

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source ;
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc ... provenant de sources externes sans indiquer la provenance ;
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source ;
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur ;
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord) ;
- Acheter un travail sur le Web ...

De manière générale, le fait d'utiliser des sources (provenant d'un document papier, d'internet ou autre) sans en citer l'auteur et/ou la provenance constitue un plagiat.



Précautions pour éviter le plagiat

De façon générale, le plagiat peut être évité :

- En citant la source (auteur, ouvrage, revue, site internet ...) ;
- En utilisant les guillemets pour toute citation, même courte ;
- En apprenant à citer correctement ses sources.

Sanction du plagiat à l'Université Clermont Auvergne

Un travail qui résulte d'un plagiat ne peut pas satisfaire aux exigences universitaires qui imposent une réflexion personnelle et argumentée. Un devoir plagié ne répond généralement pas directement, ou pas complètement, à la question ou au sujet posé. Par conséquent, la note obtenue prend nécessairement en compte ces lacunes et ces points faibles.

Par ailleurs, le plagiat peut être détecté grâce à un logiciel anti-plagiat. Les devoirs rendus par les étudiants sous forme numérique sont soumis à l'analyse du logiciel.

Si un plagiat est suspecté dans un devoir, une procédure pour fraude est intentée devant la commission disciplinaire. L'étudiant(e) peut se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes : avertissement, blâme, annulation du diplôme préparé, exclusion de l'Université pour une durée limitée, exclusion définitive de l'Université, exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée limitée, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne prévoit pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat constituerait en outre une contrefaçon.



DROIT NOTARIAL

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	204h			30
UE 1A - Droit civil 1	68h			12
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	60	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
Droit des obligations approfondi	24h	Oral	40	
UE 1B - Environnement international	48h			6
Droit international privé	24h	E1H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
UE 1C - Fiscalité et comptabilité	56h			6
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	20	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	20	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires - TD	16h	CC	20	
UE 1D - Droit civil spécial	32h			6
Droit de la construction	16h	E3H	40	
Droit de la construction - TD	16h	CC	20	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	175h			30
UE 2A - Droit civil 2	72h			12
Droit des successions	24h	E3H *	90	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	30	
Initiation à la recherche		NE		
UE 2B - Droit rural et environnement	48h			9
Droit rural	24h	E1H	50	
Droit de l'environnement	24h	E1H	40	
UE 2C - Droit des affaires	40h			6
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	40	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	20	
UE 2D - Compléments de formation	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

DROIT NOTARIAL

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	223h			30
UE 3A - Droit notarial des personnes et de la famille Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes appliqué au notariat Droit approfondi des régimes matrimoniaux Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions	64h 24h 16h 24h	E3H *	90	9
UE 3B - Droit notarial des contrats et des biens Droit approfondi des biens Droit approfondi des contrats appliqué au notariat	48h 24h 24h	E3H *	60	6
UE 3C - Droit notarial commercial et des sociétés Droit approfondi des sociétés appliqué au notariat Droit des opérations sur les fonds Droit des baux commerciaux et professionnels	48h 16h 16h 16h	E1H E1H *	30 30	6
UE 3D - Droit international privé notarial Droit international matrimonial et de la filiation Droit international des successions	32h 16h 16h	CC *	30	3
UE 3E - Compléments de formation Techniques de communication écrite et orale	16h 16h	CC	30	3
UE 3F - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	180h			30
UE 4A - Droit notarial immobilier Droit et pratique de l'urbanisme Droit de la copropriété Droit rural approfondi	48h 16h 16h 16h	Grand oral		3
UE 4B - Fiscalité notariale Fiscalité des personnes (IR incluant plus-value immobilière, IFI) Fiscalité de la transmission du patrimoine à titre gratuit (Succession, libéralité)	32h 16h 16h		120	3
UE 4C - Droit notarial des sûretés Droit approfondi des sûretés appliqué au notariat	16h 16h			3
UE 4D - Déontologie professionnelle Déontologie professionnelle	16h 16h			3
UE 4E - Approche pratique Droit et pratique de l'urbanisme - approche pratique Droit de la copropriété - approche pratique	32h 16h 16h	CC CC	30 30	6
UE 4F - Droit notarial professionnel Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat - TD	16h 16h	CC	30	3
UE 4G - Compléments de formation Stage professionnel et rapport de stage + soutenance Méthodologie	20h 20h	A	90	9

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

DROIT SOCIAL

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	192h			30
UE 1A - Droit social 1	92h			12
Droit approfondi du travail	30h	E3H	40	
Droit approfondi du travail - TD	16h	CC	20	
Droit de la sécurité sociale	30h	CC	40	
Droit de la sécurité sociale - TD	16h	CC	20	
UE 1B - Fiscalité et comptabilité	40h			6
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E1H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
UE 1C - Environnement international et européen	48h			9
Droit social international et européen	24h	CC	45	
Droit international privé	24h	E1H	45	
UE 1D - Compléments de formation	12h			3
Initiation à la recherche		NE		
Veille juridique	12h	A	30	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	179h			30
UE 2A - Droit social 2	40h			6
Droit de la protection sociale complémentaire	24h	CC	30	
Contentieux du droit du travail	16h	CC	30	
UE 2B - Restructuration d'entreprise	48h			6
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	30	
Aspects sociaux des restructurations	24h	E1H	30	
UE 2C - Aspect de droit public	32h			6
Administration du travail et de l'emploi	16h	E1H	30	
Droit des relations de travail dans le secteur public	16h	CC	30	
UE 2D - Environnement historique et pénal	32h			6
Histoire du droit social	16h	E1H	30	
Droit pénal du travail	16h	CC	30	
UE 2E - Compléments de formation	12h			3
Veille juridique	12h	A	30	
UE 2F - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

DROIT SOCIAL

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	196h			30
UE 3A - Méthodologie et actualités	48h			9
Atelier d'écriture appliquée au droit social	18h	CC	30	
Actualités en droit social	12h	CC	30	
Exercices pratiques en droit social	18h	CC	30	
UE 3B - Aspects fondamentaux	64h			9
Grandes notions du droit privé	24h	E3H	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	30	
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	30	
UE 3C - Relations individuelles de travail 1	42h	E3H	60	6
UE 3D - Relations collectives de travail 1	42h	E3H	60	6

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	171h			30
UE 4A - Relations individuelles de travail 2	48h	Oral	60	6
UE 4B - Relations collectives de travail 2	48h	Oral	60	6
UE 4C - Gestion des ressources humaines et protection sociale	54h		60	6
Gestion des ressources humaines	24h	E3H *		
Droit de la sécurité sociale	24h			
Droit de la protection sociale	6h			
UE 4D - Recherche et pratique professionnelle	6h			9
Stages professionnels		M	40	
Stage de recherche (mémoire)		M	40	
Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom	6h	A	10	
UE 4E - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

DROIT DU FINANCEMENT ET DU PATRIMOINE DES ENTREPRISES

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	216h			30
UE 1A - Fondamentaux du droit des affaires 1	64h			9
Instruments de paiement et de crédit	24h	E3H	30	
Droit approfondi des sociétés et des groupements 1	24h	E1H	30	
Instruments de paiement et de crédit - TD	16h	CC	30	
Initiation à la recherche		NE		
UE 1B - Fiscalité et comptabilité	56h			9
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	30	
UE 1C - Environnement international des relations d'affaires	48h			6
Droit international privé	24h	E1H	30	
Droit du commerce international	24h	E1H	30	
UE 1D - Environnement civil des relations d'affaires 1	48h			6
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E1H	30	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	30	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	216h			30
UE 2A - Fondamentaux du droit des affaires 2	80h			12
Droit de la concurrence	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
UE 2B - Environnement contentieux des relations d'affaires	48h			6
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	A	30	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
UE 2C - Environnement civil des relations d'affaires 2	64h			9
Droit approfondi des biens et techniques d'organisation du patrimoine	16h	CC	30	
Droit des successions	24h	E1H	30	
Droit des libéralités	24h	E1H	30	
UE 2D - Anglais 1	24h			3
<i>Business Law et anglais des affaires</i>	24h	CC	30	

DROIT DU FINANCEMENT ET DU PATRIMOINE DES ENTREPRISES

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	164h			30
UE 3A - Financement des entreprises 1 Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 1 Droit du financement et de l'investissement Institutions bancaires et financières	56h 16h 24h 16h	CC CC CC	60 30 30	12
UE 3B - Patrimoine des entreprises 1 Droit approfondi des sociétés et des groupements 2 Droit des opérations sur les fonds Droit des baux commerciaux et professionnels Droit et pratique des contrats de distribution	72h 24h 16h 16h 16h	EL 24H *	120	12
UE 3C - Anglais 2 Business Law et anglais des affaires	20h 20h	CC	30	3
UE 3D - Atelier d'écriture Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)	16h 16h	CC	30	3

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	160h			30
UE 4A - Financement des entreprises 2 Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 2 Droit approfondi des entreprises en difficulté Personnes, famille et pratiques bancaires	60h 16h 28h 16h	CC CC CC	60 30 30	12
UE 4B - Patrimoine des entreprises 2 Droit de la gestion patrimoniale Culture et analyse financière Fiscalité bancaire, financière et patrimoniale	72h 24h 24h 24h	CC CC CC	30 30 30	9
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) Organisation d'un colloque ou participation à un concours Méthodologie du rapport et du mémoire	28h 8h 20h	A A NE	80 10	9

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

GESTION JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ENTREPRISE GEFIRE

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	216h			30
UE 1A - Organisation de l'entreprise 1	64h			12
Droit approfondi des sociétés et des groupements 1	24h	E3H	40	
Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD	16h	CC	40	
<u>Matière au choix (1 parmi 2)</u>				
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E1H	40	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
Initiation à la recherche		NE		
UE 1B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 1	56h			12
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	40	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	40	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	40	
UE 1C - Vie de l'entreprise 1	96h			6
Instruments de paiement et de crédit	24h	E1H	15	
Droit international privé	24h	E1H	15	
Droit du commerce international	24h	E1H	15	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	15	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	200h			30
UE 2A - Organisation de l'entreprise 2	88h			15
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	40	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	40	
Aspects sociaux des restructurations	24h	E1H	40	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
UE 2B - Vie de l'entreprise 2	88h			12
Droit de la concurrence	24h	E3H	30	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	A	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	30	
UE 2C - Anglais 1	24h			3
<i>Business Law et anglais des affaires</i>	24h	CC	30	

GESTION JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ENTREPRISE GEFIRE

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	204h			30
UE 3A - Organisation et vie de l'entreprise 1 Droit approfondi des sociétés et des groupements 2 Droit des opérations sur les fonds Droit des baux commerciaux et professionnels Droit et pratique des contrats de distribution Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle	88h 24h 16h 16h 16h 16h	EL 24H *	120	12
UE 3B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2 Comptabilité commerciale approfondie Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS) Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA) Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)	64h 16h 16h 16h 16h	E6H *	90	9
UE 3C - Compléments de formation 2 Déontologie des acteurs du droit des affaires Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)	32h 16h 16h	CC CC	30 30	6
UE 3D - Anglais 2 Business Law et anglais des affaires	20h 20h	CC	30	3
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	172h			30
UE 4A - Organisation et vie de l'entreprise 2 La place du salarié dans l'entreprise Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise Contract Management	56h 16h 16h 16h 8h	CC CC CC NE	20 20 20	6
UE 4B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3 Comptabilité consolidée Analyse financière de l'entreprise Droit fiscal approfondi de l'entreprise I Droit fiscal approfondi de l'entreprise II Contrôle et contentieux fiscal	80h 16h 16h 16h 16h	CC CC CC CC	20 30 20 20 30	12
UE 4C - Compléments de formation 3 Ateliers de professionnalisation (veille juridique) Vie universitaire : colloque, clinique juridique...	16h 16h	CC A	15 15	3
UE 4D - Stage Méthodologie de la recherche documentaire, accompagnement rédactionnel des travaux d'analyse et préparation aux présentations de rapports d'activités et de mémoires. Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	20h 20h	CC A	10 80	9

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

CONFORMITE ET MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	188h			30
UE 1A - Droit des affaires et conformité 1	88h			15
Droit approfondi des sociétés et des groupements	24h	E3H	40	
Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD	16h	CC	30	
Conformité et risques	24h	E2H	40	
Instruments de paiement et de crédit	24h	E1H	40	
UE 1B - Fiscalité et comptabilité	56h			9
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	30	
UE 1C - Droit international et éthique des affaires	44h			6
Droit international privé	24h	E1H	30	
Déontologie professionnelle et éthique	20h	CC	30	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	196h			30
UE 2A - Droit des affaires et conformité 2	84h			15
Droit de la concurrence	24h	E3H	40	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	40	
Economie bancaire et de l'assurance	20h	CC	40	
Initiation à la recherche		NE		
UE 2B - Entreprises et procédures	88h			12
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	A	30	
UE 2C - Anglais	24h			3
<i>Business Law et anglais des affaires</i>	24h	CC	30	

CONFORMITE ET MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	161h			30
UE 3A - Fondamentaux juridiques et réglementaires	63h			12
Droit des marchés financiers	21h	CC	40	
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance	21h	CC	40	
Défaillances bancaires et financières	21h	CC	40	
UE 3B - Fondamentaux économiques et financiers	63h			12
Principes de la gestion des risques	21h	CC	40	
Théories économiques des crimes financiers	21h	CC	40	
Techniques avancées de détection des fraudes	21h	CC	40	
UE 3C - Approches transversales	35h			6
Responsabilité sociale de l'entreprise	21h	CC	30	
Business and compliance	14h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	251h			30
UE 4A - Environnement économique juridique et financier	63h			3
Introduction à la conformité, au contrôle interne et au risque de fraude	28h			
Le cadre législatif et réglementaire de la conformité	21h	CC *	30	
Les réformes Bâle 2, Bâle 3 : contexte, contenu et conséquences	7h			
Certification AMF	7h			
UE 4B - Conformité et contrôle interne	49h			6
La fonction conformité dans la banque	21h	E3H	30	
Reporting en matière de conformité	28h	E3H	30	
UE 4C - Gestion des risques	133h			9
Expertise dans la prévention du risque de non-conformité	70h	E3H	50	
Surveillance des risques de non-conformité	63h	E3H	40	
UE 4D - Méthodologie	6h			3
Méthodologie du mémoire universitaire	6h	A	30	
UE 4E - Insertion professionnelle				9
Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ou Stage professionnel		A	90	

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

DROIT CIVIL GENERAL

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	172h			30
UE 1A - Droit civil 1 Droit des régimes matrimoniaux Droit des régimes matrimoniaux - TD	44h 24h 20h	E3H CC	40 20	6
UE 1B - Environnement international Droit international privé Droit international privé - TD Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	64h 24h 16h 24h	E3H CC E1H	50 30 40	12
UE 1C - Fiscalité et comptabilité Fiscalité des personnes et de l'entreprise Comptabilité de l'entreprise	40h 24h 16h	E1H E3H	30 30	6
UE 1D - Droit civil appliqué Droit de la construction Projet tutoré / initiation à la recherche Orientation professionnelle	24h 16h 8h	E1H A NE	40 20	6

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	199h			30
UE 2A - Droit civil 2 Droit des successions Droit des libéralités Droit des successions et des libéralités - TD	72h 24h 24h 24h	E3H * CC	80 40	12
UE 2B - Affaires Droit des entreprises en difficulté Droit des entreprises en difficulté - TD <u>Matière au choix (1 parmi 3)</u> Modes alternatifs de règlement des différends Droit de la propriété industrielle Droit de la concurrence	64h 24h 16h 24h 24h 24h	E3H CC A E1H E1H	30 30 30 30	9
UE 2C - Droit et environnement Droit rural Droit de l'environnement	48h 24h 24h	E1H E1H	30 30	6
UE 2D - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

DROIT CIVIL GENERAL

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	177h-183h			30
UE 3A - Droit de la famille et des biens Droit approfondi des biens Droit approfondi patrimonial de la famille	48h 24h 24h			6
UE 3B - Approche fondamentale Grandes notions du droit privé Libertés fondamentales, aspects de droit civil Atelier d'écriture et de recherches juridiques	64h 24h 24h 16h	E3H CC	30 30	12
UE 3C - Spécialisation et orientation professionnelle Droit de la preuve <u>Option au choix (1 parmi 4)</u> Option 1 : Orientation barreau Droit commun du procès Option 2 : Orientation huissier Voies d'exécution Option 3 : Orientation notariale Droit approfondi des régimes matrimoniaux Droit des baux commerciaux et professionnels Option 4 : Orientation recherche Théorie du droit	50h-56h 24h 30h 30h 30h 32h 16h 16h 26h 26h	E1H E3H E1H CC E3H E1H	45 40 40 40	9
UE 3D - Anglais Anglais	15h 15h			3

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	149h			30
UE 4A - Contrats et obligations Droit approfondi des obligations Atelier de technique contractuelle	48h 24h 24h			9
UE 4B - Droit civil appliqué Contentieux droit des assurances / Consommation Contentieux droit immobilier et de la construction	48h 24h 24h	CC CC	30 30	6
UE 4C - Droit civil spécial Droit approfondi des personnes et de la famille Droit approfondi des contrats spéciaux	48h 24h 24h	CC CC E1H	30 30	6
UE 4D - Recherche et pratique professionnelle Organisation d'un colloque Stage professionnel ou de recherche	5h 5h	A A	10 80	9

DROIT ET CULTURE

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	180h			30
UE 1A - Droit civil 1	76h			12
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	40	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
Droit de la construction	16h	E3H	40	
Droit de la construction - TD	16h	CC	20	
UE 1B - Environnement international	48h			9
Droit international privé	24h	E1H	50	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
UE 1C - Affaires et procédures 1	24h			3
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	30	
UE 1D - Culture juridique 1	32h			6
Histoire de la pensée juridique	32h	E3H	60	
Initiation à la recherche		NE		

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	245h			30
UE 2A - Droit civil 2	72h			6
Droit des successions	24h	E3H *	40	
Droit des libéralités	24h		20	
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC		
UE 2B - Environnement social	72h			6
Histoire de la protection sociale	24h	E1H	20	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	A	20	
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	20	
UE 2C - Culture juridique 2	86h			15
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	E3H	40	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	12h	CC	30	
Histoire du droit international	30h	O	40	
Anthropologie juridique	20h	CC	40	
UE 2D - Orientation et pratique professionnelle	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

DROIT ET CULTURE

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	217h			30
UE 3A - Pensée juridique Théorie du droit Philosophie du droit	52h 26h 26h			6
UE 3B - Histoire du droit public Histoire des grandes notions du droit public Histoire du droit du patrimoine Histoire de la justice	70h 24h 16h 30h	Oral Oral CC	30 20 40	9
UE 3C - Histoire du droit privé Histoire des grandes notions du droit privé Histoire des grandes notions du droit pénal Droit pénal comparé	64h 24h 24h 16h	E3H Oral E1H	40 30 20	9
UE 3D - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3
UE 3E - Recherche Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h 16h	CC	30	3

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	114h			30
UE 4A - Histoire internationale des droits et des Etats Fondements romains des droits européens Processus historique de construction de l'Etat	54h 24h 30h			6
UE 4B - Droit comparé Droit privé comparé Droit public comparé Législations et politiques étrangères	60h 24h 24h 12h	CC CC A	30 30 30	9
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle Stage de recherche (mémoire) Organisation d'un colloque ou participation à un concours		A NE	150	15

JUSTICE, PROCES, PROCEDURES

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	180h			30
UE 1A - Droit privé et procédure 1	68h			12
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	50	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	30	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	40	
UE 1B - Droit international et européen	48h			6
Droit international privé	24h	E3H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
UE 1C - Droit pénal et sciences criminelles 1	64h			12
Criminologie	24h	E3H	50	
Droit pénal spécial	24h	E3H	30	
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	40	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	187h-191h			30
UE 2A - Droit privé et procédure 2	96h			15
Droit des successions	24h	E3H *	80	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	A	40	
Initiation à la recherche		NE		
UE 2B - Libertés et droits fondamentaux 1	40h			6
Droit international humanitaire	16h	E1H	30	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	E1H	30	
UE 2C - Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1	36h-40h			6
<u>Option au choix (1 parmi 2)</u>				
Option 1 : Droit des affaires 1	40h			
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
Option 2 : Culture générale 1	36h			
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	E3H	30	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	12h	CC	30	
UE 2D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

JUSTICE, PROCES, PROCEDURES

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	203h-213h			30
UE 3A - Culture juridique et générale Histoire de la justice	30h 30h			3
UE 3B - Contentieux et procédures Droit commun du procès Droit de la preuve	54h 30h 24h	CC E3H E1H	30 30	6
UE 3C - Libertés et droits fondamentaux 2 Libertés fondamentales, aspects de droit civil Libertés fondamentales, aspects de droit pénal Libertés fondamentales, aspects de droit public	72h 24h 24h 24h	Grand oral *	120	12
UE 3D - Option Droit des affaires 2 ou culture générale 2 <u>Option au choix (1 parmi 2)</u> Option 1 : Droit des affaires 2 Déontologie des acteurs du droit des affaires Option 2 : Culture générale 2 Théorie du droit	16h-26h 16h 16h 26h 26h			3
UE 3E - Compléments de formation Séminaire d'éloquence et techniques oratoires	16h 16h	A	30	3
UE 3F - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	168h			30
UE 4A - Droit pénal et sciences criminelles 2 Droit pénal des mineurs Droit pénal international Criminologie approfondie	64h 16h 24h 24h	E1H E1H GO	20 20 50	9
UE 4B - Monde contemporain Droit du numérique et des pratiques numériques Grands problèmes contemporains	40h 16h 24h	CC CC	15 15	3
UE 4C - Droit privé et procédure 3 Etude de dossiers contentieux Droit approfondi des personnes et de la famille	40h 16h 24h	CC CC	15 15	3
UE 4D - Recherche et pratique professionnelle Stage professionnel et rapport ou Stage de recherche (mémoire) Concours de criminologie : rédaction de commentaires criminologiques d'œuvres de fiction		A A	90 30	12
UE 4E - Complément de formation Préparation rapports de stage et mémoires de recherche Séminaire d'éloquence et de techniques oratoires	20h 4h TD 16h	NE A	30	3

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	144h-146h			30
UE 1A - Unité fondamentale 1	72h			15
Droit pénal spécial	24h	E3H *	80	
Droit pénal spécial approfondi	8h			
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	40	
UE 1B - Unité complémentaire 1	48h			9
Droit international privé	24h	E1H	30	
Droit des obligations approfondi	24h	Oral	60	
Initiation à la recherche		NE		
UE 1C - Unité optionnelle 1	24h-26h			6
<u>Matière au choix (1 parmi 2)</u>				
Philosophie du droit	26h	O	60	
Criminologie	24h	E3H	60	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	135h			30
UE 2A - Unité fondamentale 2	56h			18
Droit pénal des affaires	24h	E1H	80	
Procédure pénale - TD	16h	CC	60	
Droit pénal européen	16h	Oral	40	
UE 2B - Unité complémentaire 2	40h			6
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	A	30	
Droit pénal du travail	16h	E1H	30	
UE 2C - Unité optionnelle 2	24h			3
<u>Matière au choix (1 parmi 3)</u>				
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	30	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	Oral	30	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	Oral	30	
UE 2D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	158h-174h			30
UE 3A - Unité fondamentale 1 Droit pénal fondamental 1 Droit pénal constitutionnel Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	70h 30h 16h 24h	E3H A ORAL	80 40 30	15
UE 3B - Unité complémentaire 1 Délinquance économique et financière Grandes notions du droit pénal	40h 16h 24h	E1H ORAL	20 40	6
UE 3C - Unité optionnelle 1 <u>Matières au choix (2 parmi 3)</u> Droit pénal de l'environnement Histoire de la justice Droit pénal comparé	32h-48h 16h 30h 16h	A CC E1H	30 30 30	6
UE 3D - Unité recherche 1 Organisation d'un colloque Séminaire d'études et de recherche	16h 16h	NE A		3
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	165h-173h			30
UE 4A - Unité fondamentale 2 Droit pénal fondamental 2 Droit pénal des médias Droit de la peine	78h 30h 24h 24h	Grand oral *	90	9
UE 4B - Unité complémentaire 2 Procédure pénale approfondie Procédure pénale approfondie - TD Droit pénal médical	56h 24h 16h 16h	E3H CC A	15 15 30	6
UE 4C - Unité optionnelle 2 <u>Matière au choix (1 parmi 2)</u> Droit pénal des mineurs Droit pénal international	16h-24h 16h 24h	E1H Oral	30 30	3
UE 4D - Unité recherche 2 Stage de recherche (mémoire)		A	90	9
UE 4E - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration du Secteur Social

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	185h			30
UE 1A - Fondamentaux juridiques Droit approfondi du travail Droit de la sécurité sociale Droit de la sécurité sociale - TD	75h 30h 30h 15h	CC CC *	30 30 30	9
UE 1B - Questions sanitaires et sociales 1 Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD	40h 25h 15h	CC *	60 30	9
UE 1C - Politiques publiques Politiques publiques Politiques publiques - TD	40h 25h 15h	CC *	30 30	6
UE 1D - Professionnalisation Techniques d'enquêtes Communication orale Initiation à la recherche	30h 15h 15h	CC CC	30 30	6

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	159h			30
UE 2A - Cadres juridiques et comptables Droit de la responsabilité administrative Gestion financière et comptable des organisations Gestion financière et comptable des organisations - TD	64h 24h 25h 15h	CC CC *	30 30 30	9
UE 2B - Questions sanitaires et sociales 2 Système de protection sociale en Europe Système de protection sociale en Europe - TD Analyse des comportements déviants L'intervention sociale : histoire, sociologie, organisation	80h 25h 15h 20h 20h	CC *	30 30 30 30	12
UE 2C - Professionnalisation Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	60	6
UE 2D - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration du Secteur Social

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	175h			30
UE 3A - Questions sociales Acteurs du social Psychosociologie du travail	55h 25h 30h	CC CC	40 50	9
UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social Analyse financière GRH GRH - TD	55h 15h 25h 15h	CC CC *	30 30 30	9
UE 3C - Outils de professionnalisation Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1 Techniques d'enquêtes Note de synthèse dans le secteur social	50h 15h 20h 15h	CC CC CC	30 30 30	9
UE 3D - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	130h			30
UE 4A - Insertion, famille, dépendance et action publique Enfance, famille et action publique Enfance, famille et action publique - TD Handicap, vieillesse et action publique Approche sociale du handicap et de la vieillesse Exclusion, insertion et action publique Exclusion, insertion et action publique - TD	100h 20h 10h 25h 15h 20h 10h	CC * CC CC CC CC *	30 30 30 30 30	12
UE 4B - Recherche et pratique professionnelle Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2 Communication orale dans le secteur social	30h 15h 15h	CC CC	30 30	6
UE 4C - Stage Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	12

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : fc.droit@uca.fr)

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Management et Administration du Secteur Social

2^{ème} année (Formation Continue)

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	165h			30
UE 3A - Questions sociales Acteurs du social Psychosociologie du travail	55h 25h 30h	CC CC	40 50	9
UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social Analyse financière GRH GRH - TD	55h 15h 25h 15h	CC CC *	30 30 30	9
UE 3C - Outils de professionnalisation Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	40h 40h	CC	90	9
UE 3D - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	140h			30
UE 4A - Insertion, famille, dépendance et action publique Enfance, famille et action publique Enfance, famille et action publique - TD Handicap vieillesse action publique Approche sociale du handicap et de la vieillesse Exclusion, insertion et action publique Exclusion, insertion et action publique - TD	100h 20h 10h 25h 15h 20h 10h	CC * CC CC * CC	30 30 30	12
UE 4B - Outils de professionnalisation Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	40h 40h	CC	60	6
UE 4C - Stage Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	12

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service-Formation continue & Alternance : fc.droit@uca.fr)

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration des Etablissements de Santé

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	185h			30
UE 1A - Fondamentaux juridiques Droit approfondi du travail Droit de la sécurité sociale Droit de la sécurité sociale - TD	75h 30h 30h 15h	CC CC *	30 30 30	9
UE 1B - Questions sanitaires et sociales 1 Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD	40h 25h 15h	CC *	60 30	9
UE 1C - Politiques publiques Politiques publiques Politiques publiques - TD	40h 25h 15h	CC *	30 30	6
UE 1D - Professionnalisation Techniques d'enquêtes Communication orale Initiation à la recherche	30h 15h 15h	CC CC	30 30	6

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	159h			30
UE 2A - Cadres juridiques et comptables Droit de la responsabilité administrative Gestion financière et comptable des organisations Gestion financière et comptable des organisations - TD	64h 24h 25h 15h	CC CC *	30 30 30	9
UE 2B - Questions sanitaires et sociales 2 Système de protection sociale en Europe Système de protection sociale en Europe - TD L'organisation sanitaire Analyse des comportements déviants	80h 25h 15h 20h 20h	CC *	30 30 30 30	12
UE 2C - Professionnalisation Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	60	6
UE 2D - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration des Etablissements de Santé

2^{ème} année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	195h			30
UE 3A - Administration des établissements sanitaires Les établissements de santé Financement des établissements de santé Responsabilité des établissements Responsabilité des établissements - TD	75h 25h 15h 20h 15h]	CC CC CC *	30 30 30	9
UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social Analyse financière GRH GRH - TD	55h 15h 25h 15h]	CC CC *	30 30 30	9
UE 3C - Outils de professionnalisation Note de synthèse dans le secteur sanitaire Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1 Techniques d'enquêtes	50h 15h 15h 20h	CC CC CC	30 30 30	9
UE 3D - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	130h			30
UE 4A - Outils de direction Droits et devoirs des patients et praticiens Droits et devoirs des patients et praticiens - TD Certification, évaluation, qualité Certification, évaluation, qualité - TD	60h 20h 10h] 20h 10h]	CC *	30 30	6
UE 4B - Action de l'Etat Handicap, vieillesse et action publique Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	40h 25h 15h	CC CC	30 30	6
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle Communication orale dans le secteur sanitaire Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2	30h 15h 15h	CC CC	30 30	6
UE 4D - Stage Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	12

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service-Formation continue & Alternance : fc.droit@uca.fr)

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Management et Administration des Etablissements de Santé
2^{ème} année (Formation Continue)

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	185h			30
UE 3A - Administration des établissements sanitaires Les établissements de santé Financement des établissements de santé Responsabilité des établissements Responsabilité des établissements - TD	75h 25h 15h 20h 15h	CC CC CC *	30 30 30	9
UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social Analyse financière GRH GRH - TD	55h 15h 25h 15h	CC CC *	30 30 30	9
UE 3C - Outils de professionnalisation Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	40h 40h	CC	90	9
UE 3D - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	140h			30
UE 4A - Outils de direction Droits et devoirs des patients et praticiens Droits et devoirs des patients et praticiens - TD Certification, évaluation, qualité Certification, évaluation, qualité - TD	60h 20h 10h 20h 10h	CC * CC *	30 30	6
UE 4B - Action de l'Etat Handicap, vieillesse et action publique Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	40h 25h 15h	CC CC	30 30	6
UE 4C - Outils de professionnalisation Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	40h 40h	CC	60	6
UE 4D - Stage Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	12

* *Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières*

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service-Formation continue & Alternance : fc.droit@uca.fr)

RELATIONS INTERNATIONALES

1^{ère} année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	208h			30
UE 1A - Théorie Théories constitutionnelles <i>Matière au choix (1 parmi 2)</i> Enjeux du développement durable Summer School	48h 24h 24h 24h	E1H E1H A	50 40 40	9
UE 1B - Les acteurs internationaux Acteurs et réseaux de l'action internationale Droit des organisations internationales	48h 24h 24h	CC E1H	30 30	6
UE 1C - Politique et économie internationales Théorie des relations internationales <i>International Political Economy</i>	48h 24h 24h	E1H CC	30 30	6
UE 1D - Droit européen et international Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE Droit international public	40h 24h 16h	E1H CC	30 30	6
UE 1E - Optionnelle 1 <i>Option au choix (1 parmi 2)</i> Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 1 Socio-histoire des organisations internationales Option 2 : Carrières associatives 1 Droit des étrangers et de l'asile	24h			3
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	150h			30
UE 2A - Droit constitutionnel Les constitutions face aux enjeux du XXI ^e siècle Les constitutions face aux enjeux du XXI ^e siècle - TD	40h 24h 16h	E3H CC	50 40	9
UE 2B - Analyse comparative <i>Constitutional comparative Law</i> Systèmes politiques comparés Initiation à la recherche	40h 16h 24h A	CC CC A	30 50 10	9
UE 2C - Agenda politique international Pensée stratégique Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	54h 30h 24h	E1H E1H	50 40	9
UE 2D - Optionnelle 2 <i>Option au choix (1 parmi 2)</i> Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 2 Histoire du droit international public Option 2 : Carrières associatives 2 Droit international humanitaire	16h			3

RELATIONS INTERNATIONALES

2^{ème} année (en présentiel ou distanciel)

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	204h-208h			30
UE 3A - Enjeux diplomatiques Politique étrangère comparée L'action extérieure de l'Union Européenne	48h 24h 24h			6
UE 3B - Nouvel agenda international <i>Human Rights in a Regional and Global context</i> <i>The international politics of technology and ecology</i> Justice pénale internationale 1	72h 24h 24h 24h	CC CC E1H	30 30 30	9
UE 3C - Transitions et reconstructions Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales Démocratie et processus électoraux	48h 24h 24h			6
UE 3D - Méthodologie et recherche Epistémologie Grand oral <u>Matière au choix (1 parmi 2)</u> Méthodologie du mémoire (+4h facultatives) Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant	20h-24h 12h Oral * 12h 8h	E1H CC A	10 40 10 10	6
UE 3E - Optionnelle 3 <u>Option au choix (1 parmi 2)</u> Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3 Le facteur religieux dans les relations internationales Option 2 : Carrières associatives 3 Droit des migrations et des réfugiés	16h			3
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	176h-184h			30
UE 4A - Enjeux de sécurité Intelligence et politique d'influence Actualités des crises et conflits	40h 16h 24h			6
UE 4B - Enjeux régionaux Post-soviet Studies Du sous-développement au développement durable Espace méditerranéen Législations et politiques étrangères	76h 24h 24h 16h 12h	CC CC CC A	30 30 20 10	9
UE 4C - Enjeux mondiaux Situations de post-conflit Justice pénale internationale 2	40h 24h 16h	CC CC	20 10	3
UE 4D - Recherche et pratique professionnelle Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires	4h A 4h			9
UE 4E - Optionnelle 4 <u>Option au choix (1 parmi 2)</u> Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4 Cas pratique de sécurité Option 2 : Carrières associatives 4 Clinique des droits	16h-24h 16h 24h			3

* Le Grand oral porte sur l'ensemble des enseignements du semestre 3

DROIT PUBLIC INTERNE

1^{ère} année

Semestre 1	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	192h			30
UE 1A - L'Etat	64h			12
Théories constitutionnelles	24h	E1H	40	
Droit de la décentralisation	24h	Oral	40	
Droit de la décentralisation - TD	16h	CC	40	
UE 1B - L'économie publique	80h			12
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
Droit public économique	24h	O	30	
Droit public économique - TD	16h	CC	30	
Droit public de la concurrence	16h	E1H	30	
UE 1C - Options	48h			6
<u>Matières au choix (2 parmi 3)</u>				
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Enjeux du développement durable	24h	E1H	30	

Semestre 2	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	195h			30
UE 2A - L'administration	64h			12
Droit de la fonction publique	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative - TD	16h	CC	40	
UE 2B - Les moyens publics	64h			9
Droit des travaux publics	24h	E1H	30	
Droit des contrats publics	24h	E3H	30	
Droit des contrats publics - TD	16h	CC	30	
UE 2C - Développement durable	52h			6
Droit de l'environnement	24h	E1H	20	
Politiques de l'environnement	12h	Oral	20	
Contentieux de l'environnement	16h	CC	20	
UE 2D - Compétence linguistique	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

DROIT PUBLIC INTERNE

Option Droit Public Approfondi

2^{ème} année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	144h-152h			30
UE 3A - Droit public approfondi 1 Droit constitutionnel approfondi Libertés fondamentales, aspects de droit public	54h 30h 24h	CC E1H	70 50	12
UE 3B - Pensée juridique Théorie du droit Philosophie du droit	52h 26h 26h	E3H ORAL	60 60	12
UE 3C - Spécialisation juridique <u>Matière au choix (1 parmi 2)</u> Finances publiques et fiscalité locale Droit des migrations et des réfugiés	16h-24h 24h 16h	CC E1H	30 30	3
UE 3D - Recherche juridique 1 Méthodologie du mémoire Rédaction d'un article collectif	22h 16h 6h	CC A	20 10	3
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	175h-199h			30
UE 4A - Droit public approfondi 2 Droit administratif approfondi Droit international public approfondi Procédure administrative contentieuse	78h 30h 24h 24h	CC CC CC	40 20 30	9
UE 4B - Perspectives juridiques Droit public comparé Processus historique de construction de l'Etat Législations et politiques étrangères	66h 24h 30h 12h	CC CC A	20 30 10	6
UE 4C - Recherche juridique 2 Méthodologie du mémoire et de l'oral Stage de recherche (mémoire) Grand oral	16h 16h	CC A Oral *	20 50 20	9
UE 4D - Projet et pratique <u>Matière au choix (1 parmi 2)</u> Réalisation de projet Clinique des droits	0h-24h 24h	A CC	30 30	3
UE 4E - Compétence linguistique Anglais	15h 15h	CC	30	3

* Le grand oral est associé à la soutenance du mémoire. Il consiste en une présentation de 15 minutes, sur une question de droit public général en lien avec le sujet de mémoire, après une préparation de 60 minutes, et donne lieu à de brefs échanges avec les membres du jury.

DROIT PUBLIC INTERNE

Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

2^{ème} année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	187h-191h			30
UE 3A - L'action contractuelle et des collectivités publiques	64h			9
Droit de la commande publique	16h	E1H	10	
Droit de la commande publique : études approfondies	24h	CC	30	
Opérations d'aménagement	24h	CC	20	
Grand oral		Oral **	30	
UE 3B - La valorisation des ressources des collectivités publiques	64h			9
Valorisation des propriétés publiques	24h	CC	40	
Etude de cas en propriété intellectuelle	16h	CC	20	
Finances publiques et fiscalité locale	24h	CC	30	
UE 3C - Environnement et développement durable	32h		60	6
Les grands principes du droit des transports	8h			
Politiques publiques de mobilité durable	6h			
Service public local des mobilités	6h			
Les contrats de service public de la mobilité	6h			
Les entreprises publiques de la mobilité	6h			
UE 3D - Suivi de projet de collectivités publiques et recherche	12h-16h			3
<u>Matière au choix (1 parmi 2)</u>				
Gestion et financement de projet 1	12h	CC	30	
Méthodologie du mémoire	16h	CC	30	
UE 3E - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

** Le Grand oral porte l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3A

DROIT PUBLIC INTERNE

Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

2^{ème} année (suite)

Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	196h-208h			30
UE 4A - Les collectivités publiques et le développement	72h			9
Droit et pratique de l'urbanisme	16h	CC	10	
Droit et pratique de l'urbanisme : études approfondies	8h	CC	10	
Droit et pratique des services publics	24h	E1H	20	
Droit et pratique des travaux publics : études approfondies	8h	CC	10	
Droit des entreprises et des participations publiques	16h	CC	10	
Grand oral		Oral ***	30	
UE 4B - Les litiges des collectivités publiques	112h			9
Contentieux contractuels	24h	CC	20	
Contentieux de l'urbanisme : études de cas	16h	CC	10	
Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne	24h	CC	10	
Contentieux pénal des affaires publiques	8h	E1H	10	
Contentieux des travaux publics	8h	A	10	
Résolution amiable des différends	8h	A	10	
Procédure administrative contentieuse	24h	CC	20	
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle	12h-24h			3
<u>Matière au choix (1 parmi 3)</u>				
Gestion et financement de projet 2 - option projet collectif	12h	A	30	
Clinique des droits	24h	A	30	
Méthodologie du mémoire et de l'oral	14h	CC	30	
UE 4D - Stage et rapport de stage				9
Stage professionnel et rapport de stage		A	90	

*** Le Grand oral porte l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 4A

SECURITE PUBLIQUE

1^{ère} année

Semestre 1	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	176h			30
UE 1A - Pouvoirs publics Théories constitutionnelles Droit de la décentralisation Droit de la décentralisation - TD	64h 24h 24h 16h	E1H Oral CC	40 40 40	12
UE 1B - Sécurité publique 1 Droit pénal spécial Droit pénal spécial - TD Acteurs de la sécurité publique	64h 24h 16h 24h	E3H CC E1H	40 40 40	12
UE 1C - Options <u>Matières au choix (2 parmi 3)</u> Criminologie Théorie des relations internationales Droit des étrangers et de l'asile	48h 24h 24h 24h	E3H E1H Oral	30 30 30	6

Semestre 2	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	183h			30
UE 2A - Responsabilité Droit de la fonction publique Droit de la responsabilité administrative Droit de la responsabilité administrative - TD	64h 24h 24h 16h	E1H E3H CC	40 40 40	12
UE 2B - Sécurité publique 2 Droit pénal des affaires Droit de la peine Procédure pénale - TD	64h 24h 24h 16h	E1H E1H CC	30 30 30	9
UE 2C - Droit européen Droit de la Convention européenne des droits de l'homme Droit pénal européen	40h 24h 16h	E1H Oral	30 30	6
UE 2D - Compétence linguistique Anglais	15h 15h	CC	30	3

SECURITE PUBLIQUE

2^{ème} année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	211h			30
UE 3A - Droit pénal	56h			9
Droit pénal général	24h	CC	30	
Délinquance économique et financière	16h	E1H	30	
Droit pénal comparé	16h	E1H	30	
UE 3B - Libertés et droits fondamentaux	48h		60	6
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	24h	Grand oral *		
Libertés fondamentales, aspects de droit public	24h			
UE 3C - Organisation des forces de sécurité	46h			6
Organisation des forces de sécurité interne	16h	E1H	30	
Organisation des forces de sécurité externe	30h	CC	30	
UE 3D - Identification du phénomène criminel	16h			3
Identification du phénomène criminel	16h	E1H	30	
UE 3E - Préparation aux concours de la sécurité publique	30h			3
Méthodologie	30h	CC	30	
UE 3F - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	184h			30
UE 4A - Actualités des crises et des conflits	24h			3
Actualités des crises et conflits	24h	CC	30	
UE 4B - Renouvellement de la sécurité publique	56h		60	6
Les enjeux de la sécurité publique	16h	Grand oral *		
Les forces du contrôle de la sécurité publique	24h			
Le contrôle des forces de la sécurité publique	16h			
UE 4C - Droit pénal approfondi	56h			9
Procédure pénale approfondie	24h	E3H	30	
Procédure pénale approfondie - TD	16h	CC	30	
Droit pénal des mineurs	16h	E1H	30	
UE 4D - Droit et pratique des services publics	24h			3
Droit et pratique des services publics	24h	E1H	30	
UE 4E - Vision pratique de la sécurité publique	24h			9
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		A	90	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières



Ecole de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

04 73 17 76 00

<https://droit.uca.fr/>



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

